

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018



BESOIN D'APPUI EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ (POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES) DES PREMIÈRES NATIONS

APERÇU

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a sensibilisé et consulté les personnes handicapées des Premières Nations (PHPN), les gouvernements et les organisations des Premières Nations sur des sujets liés aux besoins en matière d'accessibilité et à une loi distincte. Cette discussion est liée à la *Loi sur les personnes handicapées du Canada*, maintenant appelée la *Loi fédérale sur l'accessibilité*, qui devrait être déposée au Parlement d'ici le début de l'été 2018.

Le travail de l'APN appuie la mise en œuvre de plusieurs résolutions prises par les Chefs-en-Assemblée sur les personnes handicapées. Il s'agit notamment de la résolution 55/2016 de l'APN, *Loi fédérale sur l'accessibilité pour les Premières Nations*, qui demande au gouvernement fédéral d'appuyer un processus de mobilisation distinct pour les Premières Nations, et de la résolution 105/2016 de l'APN, *Création d'un Bureau de la condition des personnes handicapées des Premières Nations au sein de l'APN*, qui recommande un appui stratégique adapté et la mise sur pied d'un groupe de travail consultatif régional sur les personnes handicapées. Plus récemment, la résolution 98/2017 de l'APN, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, enjoint à l'APN de travailler avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour élaborer une loi distincte afin de répondre aux besoins uniques des Premières Nations en matière d'accessibilité et d'obtenir des

ressources du gouvernement fédéral pour effectuer ce travail.

Les Chefs-en-Assemblée de l'APN ont mandaté le Comité des Chefs sur le développement des ressources humaines (CCDRH) de travailler avec EDSC en vue d'obtenir un financement à long terme pour appuyer les PHPN et les gouvernements des Premières Nations. Cela s'ajoute à la promotion d'un financement régional pour le renforcement des capacités visant à orienter de façon significative l'élaboration d'une loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations et à poursuivre le travail d'élaboration de politiques.

Le budget de 2016 prévoyait 2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2016-2017, pour appuyer la participation et la contribution des Canadiens handicapés à l'élaboration du projet de loi. L'APN a soumis des propositions à EDSC afin d'obtenir un financement pour deux exercices financiers, 2016-17 et 2017-2018, en vue de recueillir les commentaires des PHPN, des gouvernements et des organisations des Premières Nations sur divers thèmes liés aux handicaps. L'APN a entrepris un certain nombre d'activités visant à solliciter la participation des PHPN et des gouvernements des Premières Nations, y compris au moyen de trois webinaires nationaux, de plusieurs sondages, d'entrevues avec des intervenants clés ainsi que de rapports affichés sur le site Web de l'APN à l'adresse www.afn.ca.

COMPTE RENDU DE L'APN

Avril 2018

COMPTE RENDU

En janvier 2018, EDSC a confirmé un financement supplémentaire pour le

prochain exercice financier (2018-2019) afin de mener d'autres activités.

PROCHAINES ÉTAPES

Le secteur économique de l'APN travaille avec EDSC pour soumettre une proposition visant à décrire les prochaines étapes de la mise sur pied d'un groupe de travail consultatif régional sur les personnes handicapées qui aidera à élaborer un plan stratégique ou une stratégie nationale pour renforcer l'autonomie des PHPN.

Cela s'ajoute aux travaux de l'APN en ce qui a trait à la planification d'une séance de dialogue stratégique sur la loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations qui aura lieu pendant l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN, les 1^{er} et 2 mai 2018, à Gatineau (Québec).

Dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre la résolution 98/2017 de l'APN, *Loi distincte sur l'accessibilité des Premières Nations*, les prochaines étapes comprennent la rédaction d'un document d'orientation qui servira à promouvoir des programmes et des services culturellement sécuritaires.

